

LE LIVRET D'ACCUEIL

RESIDENCE AUTONOMIE

LE CLOS DES LILAS



Bienvenue au sein de notre résidence « Le clos des Lilas »

Un choix raisonné pour avoir.....

**Le plaisir d'être indépendant chez-soi,
tout en ayant le bonheur d'être entouré.**

8 place, de la douve - 49260 Le COUDRAY-MACOUARD

Tél : 02.41.67.90.71 Mail : leclosdeslilas49@orange.fr

La Maison d'Accueil a été construite en 1993, grâce à l'initiative de la municipalité du Coudray-Macouard qui a confié la réalisation à l'Office Public Départemental d'H.L.M, la conception au cabinet d'Architecture CHUDEAU-FRIOU et la gestion au Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Coudray-Macouard.

« Le Clos des Lilas » a vocation à accueillir des personnes de 60 ans et plus, seules ou en couples, quels que soient leur sexe, leur origine, leur situation familiale, leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

Entrer à la M.A.P.A, c'est bénéficier d'installations confortables, des services collectifs (restauration, animation, sécurité, etc...), mais également pouvoir vivre dans ses meubles de façon indépendante.

Les conditions d'admission :

L'établissement applique les critères d'admission définis par l'organisme gestionnaire, à savoir le CCAS de la commune du Coudray-Macouard.

L'admission est acceptée seulement si les besoins et les attentes de la personne sont en adéquation avec les prestations proposées.

Le dossier administratif d'admission :

Il est établi avant le jour de l'entrée et comporte les pièces suivantes :

- Le dossier d'admission et la fiche d'urgence complétés
- La carte d'identité (recto-verso)
- Le livret de famille
- L'attestation de la carte vitale
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Le relevé de capitaux placés
- Le jugement de protection (tutelle, curatelle...) ou justificatif de la demande, le cas échéant
- La notification CAF, le cas échéant

Le logement :



La résidence du « Clos des lilas » comprend 16 logements non meublés :

● 8 appartements T1bis de 37 m², chacun, composés :

- d'un hall d'entrée avec placard de rangement,
- d'une salle de bain complète avec lavabo, douche, WC,
- d'une pièce à vivre, avec coin séjour, coin cuisine avec plaque électrique, évier, meuble de rangement sous l'évier & coin repos (chambre)
- d'une prise de télévision et d'une prise de téléphone
- et pour certains appartements, d'un balcon ou terrasse

● 8 appartements T2 de 55 m² chacun, composés :

- d'un hall d'entrée avec placard de rangement
- d'une salle de bain complète avec lavabo, douche, WC
- d'une cuisine avec plaque électrique, évier, meuble de rangement sous l'évier
- d'un séjour avec une prise de télévision et d'une prise de téléphone
- d'une chambre avec une prise de télévision et d'une prise de téléphone
- et pour certains appartements, d'une terrasse ou balcon

● 1 appartement (studio meublé de 50 m² pour l'accueil temporaire) pour recevoir amis & familles des résidents.

Tous les appartements sont clairs et équipés de tous les éléments de confort. Une salle commune agrémentée d'une cheminée permet la prise en commun des déjeuners et la réunion des résidents l'après-midi avec pause-goûter.



Les repas ne sont pas préparés sur place. Ils sont livrés par liaison froide. Il s'agit d'une **cuisine** traditionnelle en restauration des seniors correspondant à l'attente des résidents. Ainsi, notre priorité est de garder une fabrication « maison »....

Chaque semaine, les résidents ont la possibilité de choisir différentes propositions de menus.

Les déjeuners sont assurés du lundi au samedi (repas pris dans la salle à manger commune).

Les dimanches & jours fériés, il est possible d'avoir un plateau repas servi dans l'appartement.

A la charge du locataire, le petit déjeuner et le dîner sont pris dans l'appartement. Un potage ou un plateau repas peut être proposé le soir.

Possibilité également de repas pour des invités.

Le linge et son entretien :

L'entretien du linge personnel est à la charge du locataire.

Un service de prise en charge du séchage des draps et serviettes de toilette est proposé par la blanchisserie de la résidence.

Les autres prestations :

La sécurité :

Pour la sécurité des résidents, une personne responsable peut être jointe 24h/24h par **un bip émetteur** (service « Présence verte »).

Un membre du personnel est présent dans les locaux du lundi au samedi de 9h à 18h.

Les coiffeurs et pédicures :

Coiffeurs et pédicures peuvent intervenir à la demande du résident et leurs prestations sont réglées directement par les bénéficiaires.

Les animations :

Des animations sont proposées tous les jeudis par Marc, animateur du centre socio-culturel afin de divertir et/ou stimuler les résidents. La maîtresse de maison met aussi en place diverses animations. Ces animations prennent la forme de jeux musicaux, jeux de mémoire, loto, bricolage, participation à l'élaboration du « petit journal »,

Chacun est invité à y participer sans aucune obligation.

Le transport :

Les déplacements à l'extérieur de l'établissement et notamment les consultations chez les médecins spécialistes ou dans les établissements de santé sont à la charge du résident et de sa famille.

Toutefois, il existe un service de déplacement solidaire (s'adresser au centre socioculturel de Montreuil-Bellay).

Le courrier :

Les boîtes aux lettres sont situées à proximité de l'établissement.

Chaque résident dispose de deux clés.

L'établissement ne peut en aucun cas se charger du traitement du courrier du résident.

Les soins médicaux et paramédicaux :

Il n'y a pas de service médical dans le foyer logement.

Le résident a le libre choix de son médecin traitant et de tout autre personnel soignant.

Il assure directement le paiement des honoraires.

Les conditions financières :

Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer devra être versé avant l'entrée dans les lieux par le résident au gestionnaire. Ce dépôt de garantie pourra être restitué au résident :

- au plus tard dans les deux mois après le jour où ce dernier a quitté les lieux.

Les frais de séjour sont fixés annuellement conformément à la réglementation par le Conseil d'administration.

Ils comprennent :

- le loyer
- les frais du personnel
- le repas du midi
- l'entretien du bâtiment et des parties communes
- l'eau
- l'assurance RC et habitation

En fonction notamment de ses ressources, le résident peut bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile ou de l'aide sociale, selon les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les dossiers peuvent être retirés auprès du secrétariat de l'établissement, les démarches restant de la responsabilité du résident ou de sa famille.

Reste à la charge des résidents

- l'abonnement EDF et la consommation électrique

- le téléphone
- l'entretien du logement
- le repas du soir et le petit déjeuner

La facturation est établie à terme échu. Le paiement s'effectue par chèque dès réception de la facture.

Les instances dirigeantes et la représentation des résidents

Le Conseil d'administration

Il est composé de 11 membres :

Le Président : Mr le Maire ;

5 conseillers municipaux

5 personnes choisies dans les associations à but social

Il se réunit au moins 3 fois par an.

Conseil de Vie Sociale :

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins 3 fois par an. Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement.

Il est composé de représentants élus ou désignés pour 3 ans par scrutin secret :

- Des résidents
- Des familles
- Des personnels
- De l'organisme gestionnaire

Leurs noms sont portés à la connaissance des usagers/résidents par voie d'affichage, à l'entrée de la résidence.

La qualité de représentant des familles au Conseil de Vie Sociale se perd lors du départ du résident.

BIENVENUE PARMIS NOUS!